



Paris, le 8 septembre 2010

Mesdames, Messieurs les Présidents de Clubs,

La Ligue de Paris a la possibilité de gérer des courts de tennis dans le Parc interdépartemental de Sceaux-Antony.

En effet, 3 courts en quick entièrement refaits à neuf, et découverts, peuvent être réservés pour l'utilisation exclusive des clubs parisiens.

La Ligue ne marquera son engagement que si ces terrains représentent un intérêt pour votre développement et que leur utilisation est effective sur la saison prochaine.

Nous vous demandons, grâce au document joint, de nous indiquer si oui ou non vous avez des besoins, en nous en précisant la nature et la périodicité.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée sportive.

Très cordialement,

Marie-Annick PAVIOT
Directrice Administrative